

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /BÂTISSSES
Mme Anne-Marie VANPEVENAGE
Echevine de l'Aménagement du Territoire
Place du Conseil, 1
B-1070 BRUXELLES

V/réf. : DUM./YZ./FV
N/réf. : AVL/GM –AND4.17/s.518
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

Objet : ANDERLECHT. Route de Lennik / rues des Trèfles et Delwart. PPAS « Quartier des Trèfles ». Dossier de base. Avis de la CRMS.
(Correspondant : Mme Yvette ZEGE))

En réponse à votre lettre du 5 avril 2012 sous référence, réceptionnée le 11 avril, nous vous communiquons l'avis favorable sous réserve émis par notre Assemblée, en sa séance du 18 avril 2012, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur le projet du PPAS « Quartier des trèfles » qui s'étend sur les îlots compris entre les rues des Trèfles et Delwart et la chaussée de Mons. Les terrains sont aujourd'hui essentiellement occupés par un dépôt de De Lijn, destiné à déménager vers St-Pieters-Leeuw, par les entrepôts et bureaux de l'entreprise EGTA, situés au sud de la route de Lennik ainsi que des infrastructures sportives dans la partie sud.

Le projet de PPAS vise à ré-urbaniser ce morceau de la Commune d'Anderlecht en le divisant en plusieurs îlots fermés ou semi-fermés, destinés à accueillir principalement de nouveaux logements et des équipements publiques (école, infrastructures sportives en plein air). Les gabarits prévus s'élèveraient à R+2+T ou R+3+T.

Parmi les bâtiments existants sur le site, l'ancien « gare » de tramways vicinaux est le seul élément du bâti qui ait été identifié comme étant « remarquable » et qui est préservé par le projet de PPAS.

De manière générale, la CRMS encourage la réalisation de nouveaux logements.

Elle estime toutefois, que le projet de PPAS, dont les prescriptions restent encore très vagues, tient très peu compte des éléments existants sur le site et des potentialités qu'ils offrent. On pourrait, en effet, tirer davantage profit des éléments bâti et végétaux existants afin de les récupérer et de les intégrer dans le nouveau quartier au lieu de partir d'une « page blanche ».

Ainsi, certains des entrepôts existants (anciens hangars en sheds des tramways vicinaux) pourraient être réinvestis pour y abriter une partie des équipements sportifs. On outre, les arbres existants devraient être soigneusement inventoriés pour être intégrés dans futur quartier qui présenterait ainsi, dès le départ, un caractère plus « vert ».

La Commission estime, par ailleurs, que la lisibilité de la trame urbaine aurait pu être renforcée de manière à davantage valoriser les nouveaux espaces publics. C'est le cas, notamment des trois nouveaux îlots mixtes qui donnent sur la rue des Trèfles : le fond de perspective des rues jk et kl bute sur des arrières d'immeubles au lieu de déboucher sur la lumière des deux nouvelles places créées dans leur prolongement sur l'épine dorsale du projet. La conservation de l'ancienne gare proche de la chaussée de Mons est un point positif mais cet édifice mérite d'être requalifié par une réflexion plus poussée sur ses abords immédiats (la gare serait entourée d'une zone de cours et jardins alors qu'elle donne sur une place publique et sur la chaussée ?).

Enfin, dans l'objectif de renforcer la connectivité des espaces publics, il serait souhaitable de conserver le cheminement piéton (et les quelques arbres qui le bordent) qui traverse la zone sportive dans le prolongement de la nouvelle rue abc.

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Françoise Cordier